

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, mardi le 6 avril 2021 à 20 h 10.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 6 avril 2021 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal(aux) – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 1^{er} mars et 22 mars 2021 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2021
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Emprunt temporaire – Autorisation; travaux rue St-Louis
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Journalier et préposé au déneigement – Poste à temps plein
 - a.1.1) Fin d'emploi – Éric Lehoux; 10 mars 2021
 - a.2) Inspecteur en bâtiment et environnement – Poste permanent
 - a.3) Greffier – Demande de dispense; fonds d'assurance responsabilité professionnelle
 - a.4) Directrice générale – Heures supplémentaires
 - a.5) Directrice générale – Contrat de travail
 - a.6) Inspecteur en bâtiment – Stagiaire
 - a.7) Coordonnateur en loisir – Nomination
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises virtuelles 2021

- b.2) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Gestion de crise et réseaux sociaux
- c) Caisse populaire – Signatures; radiation 2021
- d) Ligue Dek hockey junior
- e) Implantation du 311 à Drummondville – Autorisation

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 259-10 – Tarification; certificat d’autorisation; camions de cuisine
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 433-1 – Conditions d’émission d’un permis; camions de cuisine
 - b.1) Adoption
- c) Règl. # 437-20.1 – Zonage – Art. 69; camions de cuisine; modification (reporté)
- d) Règl. # 226-44 – Art. 2.2.12; camions de cuisine; tarifs de location
 - d.1) Adoption
- e) Règl. # 474 – Règlement d’emprunt; garage municipal; agrandissement et abri pour abrasifs (reporté)
- f) Règl. # 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement
 - f.1) Dépôt et présentation
 - f.2) Projet # 1
 - f.3) Règl. # 437-21.1 – Avis de motion
- g) Règl. # 413-8 – Ententes promoteurs; modification
 - g.1) Dépôt et présentation
 - g.2) Règl. # 413-8 – Avis de motion
- h) Règl. # 436-3 – Implantation résidentielle; rue des Bouleaux
 - h.1) Dépôt et présentation
 - h.2) Projet # 1
 - h.3) Règl. # 436-3 – Avis de motion
- i) Règl. # 259-11 – Tarification des permis; modification
 - i.1) Projet et présentation
 - i.2) Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbaux (02/03/2021, 16/03/2021 et 30/03/2021); dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) S. Cournoyer, 1685 rue Talbot – Implantation de garage (reporté)
 - b.2) A. Carpentier, 1520 rue Talbot – Agrandissement de garage
 - b.3) Forest, M., 1340 des Bouleaux – Marge de recul avant
 - b.4) Pion, N. – Nouvelle construction dans secteur Audet
- c) Permis de construction – Mars 2021 et comparatifs 2020-2021

10) Urbanisme – PIIA

- a) 4912 rue Principale – Garderie; modification de l’apparence (reporté)
- b) Caron, J.-P., 4060 rue Principale – Changement de fenêtres et retirer une galerie
- c) Gosselin, C., 350 rue Audet – Piscine creusée

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (22/03/2021); dépôt
 - a.1) Aréna – Inspection structurale; suivi
 - a.2) Loisirs – Remplacement de la surface de Dek hockey # 2
 - a.3) Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2021-2022
- b) Soumissions – Attributions
 - b.1) Réfection de pavage 2021 – Mandat
 - b.2) Fauchage des fossés 2021 – Mandat
 - b.3) Vidange de fosses septiques 2021 – Mandat
 - b.4) Entretien pelouse 2021 – Contrat
 - b.5) Chlorure de sodium – Saison 2021-2022
- c) Piste cyclable – Arpenteur; mandat (reporté)
- d) G. Tessier, 1055 rue Principale – Dédommagement
- e) Ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - e.1) Piste cyclable (route 122)
 - e.2) Limite de vitesse – Réduction (retiré)
- f) Les Volailles Martel inc. – Lot 4 333 259; acquisition

12) Aqueduc/égout

- a) Centre de valorisation des eaux (CVE) (reporté)
- b) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I rue St-Louis; égout pluvial/branchements; mandat (reporté)
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase III (route 122); ingénierie; mandat
- d) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); travaux; mandat
- e) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); surveillance; mandat
- f) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); contrôle qualité; mandat (reporté)
- g) TECQ 2019-2023 – Programmation (reporté)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Mars 2021
- b) Caserne – Ordinateur; achat
- c) Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Formation
 - c.1) Communication en situation d'urgence
 - c.2) Élaboration d'exercice

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

- a) Soutien aux ménages sans logis 2021

15) Loisirs et Commandites

- a) Comité des loisirs et des sports
 - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque
 - b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- c) Parc Guévremont – Honoraires; chargé de projet (perspective) (reporté)

- 16) **Certificat de disponibilité**
a) Certificat de disponibilité C-05/21

17) **Période de questions**

18) **Correspondance**

19) **Levée de l'assemblée**

1. **COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 1^{er} mars par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle jusqu'au 9 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5469.04.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

5470.04.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) **Rapport de la mairesse**

- Travaux printaniers par les Travaux publics
- Camp de jour/été
- Chevaliers de Colomb (ramassage des cannettes, samedi le 1^{er} mai 2021)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

5. PROCÈS-VERBAL(AUX) – ADOPTION

a) **Procès-verbaux des 1^{er} mars et 22 mars 2021 – Adoption**

5471.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter le procès-verbal amendé du 1^{er} mars 2021 tel que déposé;
- d'adopter le procès-verbal amendé du 22 mars 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mars 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5472.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mars 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Mars 2021	129 063,45 \$
Déboursés directs	Mars 2021	26 267,02 \$
Dépenses préautorisées	Mars 2021	23 375,60 \$
Rémunération globale	Mars 2021	130 144,00 \$
Remboursement des dépenses/km	Mars 2021	0,00 \$

Total :308 850,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Aide aux familles – Couches lavables**

b.1) Remboursement

(retiré)

c) Emprunt temporaire - Autorisation; travaux rue St-Louis

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement # 387 pour un emprunt de 4 135 510 \$ pour une période de 40 ans.

5473.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entreprendre des démarches avec Desjardins Entreprises – Drummond pour un emprunt temporaire servant à couvrir les dépenses associées à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue St-Louis à partir de la rue Principale (route 122) jusqu'au numéro civique 880, soit sur une longueur d'environ 920 mètres;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Journalier et préposé au déneigement – Poste à temps plein

a.1.1) Fin d'emploi – Éric Lehoux; 10 mars 2021

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 5208.10.20 et # 5382.01.21, concernant l'embauche de monsieur Lehoux et la prolongation de sa période probatoire;

Considérant le rapport fait par le directeur des travaux publics;

Considérant les discussions menées lors du comité du personnel;

5474.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de confirmer la terminaison de l'emploi de monsieur Lehoux faite par le directeur des travaux publics en date du 10 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Inspecteur en bâtiment et environnement – Poste permanent

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la Municipalité;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

5475.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir les services de madame Isabelle Dion au poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité;
- de désigner madame Dion comme officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens des règlements # 433, 434, 435, 436 et 437, de l'inspecteur au sens du règlement # 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infractions, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- que l'embauche est effective à compter du 6 avril 2021;
- d'appliquer pour ce poste, une période minimale de probation de quatre cent quatre-vingt (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Greffier – Demande de dispense; fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Considérant que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a à son service exclusif Me Louis-Philippe Caron;

5476.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec : « QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Louis-Philippe Caron dans l'exercice de ses fonctions. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.4) Directrice générale – Heures supplémentaires

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire du conseil;

Considérant que Mme Lucie Roberge a accumulé plus de 400 heures supplémentaires au courant de l'année 2020;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5477.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de verser à madame Lucie Roberge la somme de 15 508,00 \$ à titre de compensation pour l'ensemble des heures supplémentaires travaillées au cours de l'année 2020;
- que les arrangements soient pris avec cette dernière quant au versement de ladite somme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Directrice générale – Contrat de travail

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire du conseil;

Considérant l'entente intervenue entre la Municipalité et madame Lucie Roberge, directrice générale, concernant les conditions de travail de cette dernière;

5478.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que l'entente entre les parties est effective à partir du 1^{er} janvier 2021;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la conseillère Marthe Garneau à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Inspecteur en bâtiment – Stagiaire

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5479.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Louis Dionne St-Arneault au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche de monsieur Louis Dionne St-Arneault sera pour la période du 5 mai 2021 au 3 septembre 2021;

- d'accorder à monsieur Louis Dionne St-Arneault, dans le cadre de son emploi temporaire et pour la durée de celui-ci, les fonctions et pouvoirs de l'officier responsable de l'application des règlements municipaux, notamment en lui octroyant les fonctions et pouvoirs de l'inspecteur en bâtiment et environnement au sens des règlements # 433, 434, 435, 436 et 437, de l'inspecteur au sens du règlement # 447 et en l'autorisant à émettre, pour et au nom de la Municipalité, tout avis, constats d'infraction, permis de construction ou de lotissement prévus aux règlements de la Municipalité;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon la convention collective et l'entente convenue entre les parties;
- d'appliquer à ce poste les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.7) Coordonnateur en loisir – Nomination

Considérant la recommandation du comité du personnel;

Considérant le rapport fait par la directrice générale sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité C-05/21 émis;

5480.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques

Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Maxime Julien-Ouellet à titre de coordonnateur des loisirs;
- que, conformément à l'offre d'emploi publiée le 10 mars 2021, monsieur Maxime Julien-Ouellet sera responsable de la planification et de la coordination du Service des loisirs et de la culture de la Municipalité;
- que l'embauche de monsieur Maxime Julien-Ouellet est effective à compter du 7 avril 2021;
- que monsieur Maxime Julien-Ouellet relèvera de la directrice générale;
- d'appliquer pour ce poste une période de probation de six (6) mois avec une évaluation du dossier après trois (3) mois;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon la convention collective et l'entente convenue entre les parties;
- d'accorder pour ce poste, une fois la période de probation terminée, les avantages sociaux applicables aux employés de bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises virtuelles 2021

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5481.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (574,88 \$ taxes incluses par personne) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale à la formation «UMQ – Les assises virtuelles», dispensée du 12 au 14 mai 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Gestion de crise et réseaux sociaux

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5482.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (103,48\$ \$ taxes incluses par personne) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale à la formation «Gestion de crise et réseaux sociaux : comprendre les nouvelles réalités médiatiques», dispensée le 15 avril 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Caisse populaire – Signatures; radiation 2021

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5001.04.20 autorisant monsieur Vincent Chalifour à agir comme représentant de la Municipalité et à signer les chèques, les traites bancaires et les autres documents demandés par la caisse populaire;

Considérant le départ de monsieur Chalifour;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 5430.03.21 confirmant la nomination de monsieur Louis-Philippe Caron à titre de greffier;

5483.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de révoquer l'autorisation donnée à monsieur Vincent Chalifour pour agir comme représentant de la Municipalité et pour signer, au nom de cette dernière, les chèques, les traites bancaires et les autres documents demandés par la caisse populaire;
- d'autoriser monsieur Louis-Philippe Caron, greffier, à agir comme représentant de la Municipalité et à signer, pour et au nom de cette dernière, les chèques, les traites bancaires et les autres documents, et ce,

selon les termes et conditions précisés dans le document administratif fourni par la caisse populaire;

- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Ligue Dek hockey junior

Considérant que des sommes demeurent dues à la Municipalité eu égard à la saison 2019 de la ligue de Dek hockey;

Considérant que les démarches entreprises par la Municipalité auprès de madame Annik Laplante, responsable de la ligue, n'ont, à ce jour, pas permis de récupérer lesdites sommes;

5484.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entreprendre des procédures judiciaires contre madame Annik Laplante afin de récupérer les sommes dues à la Municipalité;
- d'autoriser Me Louis-Philippe Caron à entreprendre, pour et au nom de la Municipalité, lesdites procédures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Implantation du 311 à Drummondville – Autorisation

Considérant que la Ville de DRUMMONDVILLE implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

Considérant que le service 311 vise à permettre aux citoyens d'avoir accès aux services municipaux autres que les services d'urgence;

Considérant que la Municipalité considère ne pas avoir besoin du service 311;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas implanter le service 311;

Considérant que le consentement de la Municipalité est essentiel à l'implantation du 311 pour la Ville de Drummondville;

Considérant que la Municipalité n'engagera aucuns frais et que tous les frais requis pour, notamment, l'implantation, l'utilisation et la répartition des appels sont à la charge de la Ville de Drummondville;

5485.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que :

- la Municipalité autorise la Ville de Drummondville et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours

cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurées de sorte que les appels (311) soient acheminés à la Ville de Drummondville;

- la Municipalité accepte que les appels soient acheminés à la Ville de Drummondville dans l'unique but de permettre à la Ville de Drummondville d'implanter ses services d'appels (311);
- l'acceptation de la Municipalité est conditionnelle à ce que tous les frais relatifs à ce service, notamment, l'implantation, l'utilisation et la répartition des appels, soient à la charge de la Ville de Drummondville;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÉGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 259-10 - Tarification; certificat d'autorisation; camions de cuisine

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} mars 2021;

Considérant que le projet de règlement # 259-10, lequel a pour objet d'ajouter à l'article 4.2 du règlement # 259 concernant la tarification en lien avec l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'opération d'un camion de cuisine sur le territoire, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5486.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 259-10, lequel a pour objet d'ajouter à l'article 4.2 du règlement # 259 concernant la tarification en lien avec l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'opération d'un camion de cuisine sur le territoire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Baron se retire des discussions puisqu'il est propriétaire d'un camion de cuisine; départ 20 h 26 - retour 20 h 28

b) Règl. # 433-1 – Conditions d'émission d'un permis; camions de cuisine

b.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} mars 2021;

Considérant que le projet de règlement # 433-1, lequel a pour objet d'inclure au règlement administratif # 433 les dispositions concernant les

conditions d'émission de permis pour les camions de cuisine, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

Considérant que le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'être soumises à la consultation publique ni à l'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5487.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 433-1, lequel a pour objet d'inclure au règlement administratif # 433 les dispositions concernant les conditions d'émission de permis pour les camions de cuisine.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Baron se retire le des discussions puisqu'il est propriétaire d'un camion de cuisine; départ 20 h 26 - retour 20 h 28

c) **Règl. # 437-20.1 – Zonage – Art. 69; camions de cuisine; modification (reporté)**

d) **Règl. # 226-44 – Art. 2.2.12; camions de cuisine; tarifs de location**

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} mars 2021;

Considérant que le projet de règlement # 226-44, lequel a pour objet d'ajouter l'article 2.2.12 concernant les tarifs à imposer pour la location d'un terrain municipal utilisé par des camions de cuisine, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5488.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 226-44, lequel a pour objet d'ajouter l'article 2.2.12 concernant les tarifs à imposer pour la location d'un terrain municipal utilisé par des camions de cuisine.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : M. Baron se retire le des discussions puisqu'il est propriétaire d'un camion de cuisine; départ 20 h 26 - retour 20 h 28

e) **Règl. # 474 – Règlement d'emprunt; garage municipal; agrandissement et abri pour abrasifs (reporté)**

f) Règl. # 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-21, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels, est fait et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 437-21 est fait et copie remise aux membres du conseil.

f.2) Projet # 1

5489.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-21, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f.3) Règl. # 437-21.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 437-21.1, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels.

g) Règl. # 413-8 – Ententes promoteurs; modification

g.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 413-8, lequel a pour objet de modifier les annexes E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales et d'ajouter l'annexe G pour préciser les dispositions applicables à l'aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 413-8 est fait et copie remise aux membres.

g.2) Règl. # 413-8 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 413-8, lequel a pour objet de modifier les annexes E et F du règlement # 413 relatifs aux

ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales et d'ajouter l'annexe G pour préciser les dispositions applicables à l'aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales.

h) Règl. # 436-3 – Implantation résidentielle; rue des Bouleaux

h.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 436-3, lequel a pour objet d'ajouter une note au tableau présent à l'article 49 du règlement de lotissement # 436 afin de clarifier la marge minimale applicable sur un côté de la rue des Bouleaux afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale, est faite aux membres du conseil et aux personnes assistant à la séance.

Dépôt du projet de règlement # 436-3 est fait et copie remise aux membres du conseil.

h.2) Projet # 1

5490.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 436-3, lequel a pour objet d'ajouter une note au tableau présent à l'article 49 du règlement de lotissement # 436 afin de clarifier la marge minimale applicable sur un côté de la rue des Bouleaux afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h.3) Règl. # 436-3 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 436-3, lequel a pour objet d'ajouter une note au tableau présent à l'article 49 du règlement de lotissement # 436 afin de clarifier la marge minimale applicable sur un côté de la rue des Bouleaux afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale.

i) Règl. # 259-11 – Tarification des permis; modification

i.1) Dépôt et présentation

Dépôt du projet de règlement # 259-11;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 259-11, lequel a pour objet de préciser la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faits dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, est faite.

Copie est remise aux membres du conseil.

i.2) Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 259-11, lequel a pour objet de préciser la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faits dans le cadre de la réglementation d'urbanisme.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux (02/03/2021, 16/03/2021 et 30/03/2021); dépôt

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date des 2, 16 et 30 mars 2021 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) S. Cournoyer, 1685 rue Talbot – Implantation de garage (reporté)

b.2) A. Carpentier, 1520 rue Talbot – Agrandissement de garage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 15.03.21);

5491.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du garage du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Forest, M., 1340 des Bouleaux – Marge de recul avant

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 31.03.21);

5492.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre de réguler l'implantation de la résidence sise au 1340 rue des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) Pion, N. – Nouvelle construction dans secteur Audet

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 32.03.21);

Considérant l'article 145.2 alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne qu'« aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique»;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment qui se retrouverait dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique étant donné la proximité d'un corridor ferroviaire;

Considérant qu'aucune étude n'a été menée conformément à l'article 115 du règlement de zonage # 437 visant l'implantation d'un nouveau bâtiment principal situé à proximité d'un corridor ferroviaire;

5493.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;
- de refuser le projet tel que proposé et de l'accepter avec les modifications requises pour que la marge arrière soit respectée ou qu'un plan d'ingénieur soit déposé conformément à l'article 115 du règlement de zonage # 437.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Permis de construction – Mars 2021 et comparatifs 2020-2021

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mars 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) 4912 rue Principale – Garderie; modification de l'apparence (reporté)

b) Caron, J.-P., 4060 rue Principale – Changement de fenêtres et retirer une galerie

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 29.03.21);

Considérant que la demande vise le remplacement des fenêtres et des portes sur l'ensemble de la résidence ainsi que le retrait d'une galerie et de la porte situées sur la façade donnant sur la rue Saint-Hilaire;

Considérant que la proposition est conforme à l'ensemble des règlements applicables;

Considérant que, selon le comité consultatif d'urbanisme, la galerie qui sera retirée pourrait servir à prolonger la galerie à l'avant du bâtiment de façon à améliorer l'apparence de ce dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a constaté la présence d'une thermopompe à l'avant du bâtiment;

5494.04.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande telle que présentée;
- d'informer le demandeur que le comité consultatif d'urbanisme lui recommande fortement d'utiliser la galerie qui sera retirée pour prolonger sa galerie avant;
- d'aviser le demandeur de l'interdiction visant l'installation d'une thermopompe à l'avant de son bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Gosselin, C., 350 rue Audet – Piscine creusée

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 30.03.21);

Considérant la proposition est conforme à l'ensemble des règlements applicables;

5495.04.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (22/03/21); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 22/03/2021 est fait.

a.1) Aréna – Inspection structurale; suivi

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant l'avancement de l'étude structurale de l'aréna par l'entreprise Honco;

5496.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- d'arrêter les démarches d'inspection;
- d'informer l'entreprise Honco de l'arrêt des démarches d'inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Loisirs – Remplacement de la surface de Dek hockey # 2

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant que les tuiles bleues (5013) de la surface de Dek hockey # 2 seront remplacées sous garantie de l'entreprise Flex Court Canada;

Considérant les risques de bris aux tuiles jaunes et bleu royal (360) lors du démontage des tuiles de la surface;

Considérant la soumission pour de nouvelles tuiles jaunes et bleu royal (360);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5497.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- d'accepter la proposition de l'entreprise Flex Court Canada au montant de 1 138,25 \$ taxes incluses pour la réparation de la surface de Dek hockey # 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2021-2022

ATTENDU QUE Saint-Cyrille-de-Wendover a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-3274-3 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

5498.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu que le conseil de Saint-Cyrille-de-Wendover approuve les dépenses d'un montant de 80 171,49 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V-3274-3, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attributions

b.1) Réfection de pavage 2021 – Mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 22 mars 2021;

Considérant que Vallières Asphalte Inc. est la plus basse soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5499.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition de Vallières Asphalte Inc. pour le contrat relatif à la réfection de pavage 2021 de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 9 mars 2021, et pour les sommes suivantes :
 - pavage : 149,25 \$/tm (taxes incluses)
 - pavage (700 tm) : 104 475,00 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Fauchage des fossés 2021 – Mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 25 mars 2021;

Considérant que les entreprises Belle Rose Inc. est la plus basse soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5500.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition des entreprises Belle Rose Inc. pour le fauchage des fossés de la Municipalité pour la saison 2021, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 24 mars 2021 pour un montant de 38 834,83 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Vidange de fosses septiques 2021 – Mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 22 mars 2021;

Considérant que les entreprises Gaudreau Environnement Inc. est la plus basse soumissionnaire conforme;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5501.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accorder à l'entreprise Gaudreau Environnement Inc. le contrat relatif à la vidange des fosses septiques de résidences isolées pour la saison 2021, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 19 mars 2021 et pour les sommes suivantes :

Saison 2021 (311 fosses)

- prix unitaire (\$/fosse) : 98,83 \$(taxes incluses)
- prix global (311 fosses) : 30 736,91 \$(taxes incluses)

Prix global du contrat : 30 736,91 \$ (taxes incluses)

- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) Entretien pelouse 2021 – Contrat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5502.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir l'offre de la firme Vertdure pour l'entretien (engrais et herbicides) des terrains municipaux identifiés ci-après, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 3 mars 2021 et pour un montant de 2 230,00 \$ (taxes incluses) pour les endroits suivants :
 - Caserne – 3755 Principale
 - Hôtel de ville – 4055 Principale
 - Terrain coin Saint-Louis/Principale (parc)
 - Garage municipal – 480 St-Louis
 - Panneau d'accueil – Autoroute 20
 - Façade de l'église – 4425 Principale
 - Bibliothèque – 4360 Principale
 - Terrain coin Boisvert/Principale
 - Parc des Hydrangées et Capucines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.5) Chlorure de sodium – Saison 2021-2022

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans

les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

5503.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2021-2022;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;
- qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Piste cyclable – Arpenteur; mandat (reporté)

d) G. Tessier, 1055 rue Principale – Dédommagement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

Considérant la mise en demeure datée du 9 octobre 2020;

Considérant la volonté de la Municipalité et du demandeur de régler le présent dossier à l'amiable;

Considérant que les parties au dossier sont arrivées à une entente de règlement;

5504.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de verser la somme de 12 500\$ à monsieur Gilles Tessier, et ce, sans admission de faute ou de responsabilité de la part de la Municipalité;
- que le versement de cette somme est conditionnelle à la signature d'une «Transaction et Quittance» entre les parties;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Ministère des Transports du Québec (MTQ)

e.1) Piste cyclable (route 122)

Considérant les travaux d'implantation d'aqueduc et égouts prévus sur la route 122 en 2022;

Considérant les informations données et les discussions menées avec les représentants du ministère des Transport du Québec;

5505.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adresser une demande au ministère des Transport pour qu'il procède à un lignage et à l'installation de bollard sur le côté nord de la route 122, entre le rang 3 de Simpson et le rang 3 de Wendover Sud.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : monsieur Sylvain Jacques)

e.2) Limite de vitesse – Réduction (retiré)

f) Les Volailles Martel inc. – Lot 4 333 259; acquisition

Considérant la demande faite par l'entreprise Les Volailles Martel Inc. concernant le lot 4 333 259 appartenant à la Municipalité;

Considérant l'impossibilité d'acquérir par prescription un chemin public;

Considérant que l'entreprise Les Volailles Martel Inc. était parfaitement au courant que le lot 4 333 259 est un chemin public;

5506.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'acquisition par prescription du lot 4 333 259 par l'entreprise Les Volailles Martel Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Centre de valorisation des eaux (CVE) (reporté)

b) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I rue St-Louis; égout pluvial/branchements; mandat (reporté)

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase III (route 122); ingénierie; mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 16 mars 2021;

Considérant qu'Avizo Experts Conseils inc. est la soumissionnaire ayant obtenu le meilleur ratio suite aux évaluations de soumissions;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5507.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition d'Avizo Experts Conseils inc, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 10 mars pour un montant de 89 092,29 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); travaux; mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 6 avril 2021;

Considérant la recommandation faite par la firme EXP pour l'attribution du contrat;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5508.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition de La Sablière de Warwick Ltée pour la réalisation des travaux pour les travaux plan directeur aqueduc égout (PDAE) phase I (rue St-Louis), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 avril 2021, et pour un montant de 4 121 022,79 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); surveillance; mandat

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 12 mars 2021;

Considérant que Pluritec Inc. est la soumissionnaire ayant obtenu le meilleur ratio suite aux évaluations de soumissions;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/03/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5509.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition de Pluritec Inc. pour le mandat de surveillance PDAE phase I (Rue St-Louis), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 12 mars 2021 pour un montant de 127 990,17 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis);
contrôle qualité; mandat (reporté)**

g) TECQ 2019-2023 – Programmation (reporté)

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Mars 2021

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mars 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Caserne – Ordinateur; achat

Considérant la nécessité de renouveler les équipements informatiques de la caserne de pompier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5510.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Performance Informatique pour l'achat, la préparation et l'installation d'un ordinateur de marque Lenovo M900 Tiny, accessoires et logiciels, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 18 mars 2021 et pour un montant estimé de 2 029,31 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Formation

c.1) Communication en situation d'urgence

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5511.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (183,96 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour Martin Boisclair à la demi-journée de formation «Communication en situation d'urgence», dispensée le 14 mai 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Élaboration d'exercice

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5512.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (183,96 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour Martin Boisclair à la demi-journée de formation «Élaboration d'exercice», dispensée les 8 et 15 juin 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

a) Soutien aux ménages sans logis 2021

Considérant l'invitation de l'Office d'habitation Drummond à participer à son programme « soutien aux ménages sans logis » visant à venir en aide aux ménages se retrouvant sans logement pendant la période des déménagements, soit du 15 mai au 31 août, sur le territoire de la municipalité;

Considérant la volonté de la Municipalité de venir en aide aux ménages sans logis sur son territoire;

Considérant que la crise actuelle liée à la COVID-19 risque d'accentuer la crise du logement intervenant habituellement pendant la période des déménagements;

Considérant que la Municipalité dispose de huit (8) logements qui sont disponibles pour aider les ménages sans logis sur son territoire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-05/21 émis;

5513.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de valider avec l'OHD la possibilité d'utiliser les logements dont la municipalité dispose pour l'hébergement et l'entreposage avant d'engager des frais à la charge de la municipalité;

- de confier la gestion de l'hébergement d'urgence et de l'entreposage temporaire des biens pour les citoyens se trouvant sans logement à l'Office d'Habitation Drummond (OHD). Pour chaque ménage dans le besoin, l'OHD pourra permettre l'hébergement et l'entreposage pour une période n'excédant pas 5 jours;
- qu'advenant un besoin plus grand, la Municipalité sera contactée par l'OHD et qu'il lui appartiendra de statuer sur la prolongation;
- que les frais encourus sont à la charge de la Municipalité sans majoration administrative, et que l'OHD devra communiquer avec la Municipalité, dès que possible, lorsque des services d'hébergement d'urgence et d'entreposage temporaire des biens sont enclenchés;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Comité des Loisirs et des Sports

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

b) Art et Culture

b.1) Bibliothèque

b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

**c) Parc Guévremont - Honoraires; chargé de projet (perspective)
(reporté)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-05/21

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 6 avril 2021

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Pas de période de questions; huis clos)

18. CORRESPONDANCE

Avis est donné par la directrice générale que la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été dument transmise aux membres du conseil.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Hélène Laroche que l'assemblée soit levée à 20 h 53.

Signé :

Hélène Laroche, *mairresse*

Me Louis-Philippe Caron, *greffier*